

la statistique. En face des rapports officiels du Gouvernement, personne ne peut nier que le coût de la vie soit plus élevé qu'il y a un an. Par conséquent, les réductions apportées au tarif douanier n'ont apparemment pas fait baisser le coût de la vie.

Permettez-moi, messieurs, en passant, de signaler certains exemples qui pour moi ont une signification bien plus grande que n'en pourrait avoir un raisonnement théorique à ce sujet. Voici deux grands pays l'un à côté de l'autre, parlant en grande partie la même langue et se ressemblant beaucoup au point de vue des idéals et du mode d'existence de ceux qui les habitent. L'un a un tarif douanier très élevé; l'autre, un tarif modéré. Aujourd'hui, la vie est en général moins chère qu'en Canada.

L'honorable M. DANDURAND: On le conteste.

L'honorable M. ROBERTSON: Donnez des preuves. La vie coûte moins cher aujourd'hui aux Etats-Unis qu'au Canada. La moyenne des salaires des ouvriers américains est plus élevée qu'au Canada.

L'honorable M. DANDURAND: Bravo, bravo.

L'honorable M. ROBERTSON: Et c'est une des raisons qui expliquent pourquoi tant de Canadiens émigrent. Outre l'impossibilité pour eux d'avoir du travail au pays à quel que prix que ce soit, il y a des avantages qui les attirent de l'autre côté de la frontière. Or, est-ce à cause d'un bas tarif ou d'une politique de libre-échange que là-bas la vie coûte moins cher et qu'il y a plus de travail? Certainement non.

Prenons un autre exemple: Il y a de l'autre côté de l'océan, deux pays qui se touchent presque: la France et l'Angleterre. La France, si je comprends bien, a, depuis deux ans, élevé son tarif douanier, dans certains cas de 60 p. 100. L'Angleterre n'en a pas fait autant. Quelle est la situation dans ces deux pays aujourd'hui? Un million et demi d'immigrants sont venus en France; l'industrie y est partout très active; personne ne chôme et le coût de la vie y est sensiblement moindre qu'en Angleterre, pays de libre-échange, où 1,200,000 gens affamés acceptent des secours de l'Etat.

Devant des exemples aussi frappants, personne ne peut logiquement, d'après moi, faire autrement que de conclure que nous n'avons pas, durant 1924, fait les progrès qu'on aurait pu accomplir sans les expériences que j'ai mentionnées. Je souhaite sincèrement que le Gouvernement, cette année, au moins n'embarrasse pas ou ne bouleverse pas la situation commerciale. D'autre part, on pourrait sou-

haiter qu'il améliore la situation, si la chose n'était pas impossible à cause des engagements qu'il a pris.

Le discours du trône se fait probablement remarquer autant par ce qu'il omet de dire que par ce qu'il dit réellement. Il y a des problèmes qui préoccupent aujourd'hui le public canadien et dont il n'est pas fait mention dans le discours du trône. Connaissant si bien la modestie et l'attitude réservée de l'honorable leader du Sénat (l'honorable M. Dandurand), j'ai presque envie de m'interrompre pour lui fournir l'occasion de nous expliquer une chose que la plupart des gens au Canada ne comprennent pas, je le sais, et que beaucoup d'entre nous ne sont même pas en état de saisir pour le moment. Je veux parler du résultat de la conférence à laquelle notre honorable collègue a assisté à Genève et où le protocole maintenant fameux a été élaboré et rédigé avec l'approbation et l'appui, si je comprends bien, de notre honorable collègue. C'est le résultat d'une conférence relative aux réparations qui avait eu lieu, l'été précédent, en Angleterre et à laquelle l'honorable sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Belcourt) représentait le Gouvernement canadien. Comme suite à cette importante conférence, il fut décidé d'en tenir une autre à Genève pour étudier le moyen d'assurer encore mieux le maintien de la paix internationale; c'est de là qu'est sorti le protocole, document aujourd'hui fameux. Si j'en saisis bien les termes et le sens, il porte qu'après sa ratification par les différents pays, la Société des nations sera revêtue du pouvoir absolu et arbitraire de maintenir et d'appliquer ses décrets. Autrement dit, si un conflit s'élève en Tchéco-Slovaquie à propos d'une question de frontière, ou en Chine, ou n'importe où ailleurs, les armées de terre et de mer du monde entier seront à la disposition de cette institution centrale. Si c'est exact, je voudrais bien que l'honorable sénateur nous donnât, dans ses détails l'historique des pourparlers et quelques explications sur la raison au juste pour laquelle on a pris cette décision.

Pour en revenir à ce qui est dit dans le discours du trône, on me permettra de parler brièvement de l'immigration. J'ai déjà parlé de l'émigration et aussi en réalité de l'immigration en ce qui concerne les étrangers qui viennent au Canada; je n'entrerai pas dans plus de détails. Mais nous avons un mouvement migratoire à l'intérieur même du pays en raison des nécessités saisonnières et je dois dire au Sénat et au Gouvernement qu'à ce sujet, il y a lieu d'apporter de sensibles modifications. C'est une amélioration qu'il faut, et si elle est effectuée, cela aidera considérablement à améliorer les rapports et les